

PROCES VERBAL

Conseil municipal du mardi 02 septembre 2025 à 20h00

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du conseil du 1^{er} juillet 2025

FINANCES

Point n°1 : Factures et engagements

ADMINISTRATION GENERALE

Point n° 2 : Convention de mandat pour la perception des recettes au titre de l'exploitation des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE) et fixation des tarifs

Point n° 3 : Acquisition de la parcelle C 1450

Point n° 4 : Attribution d'une subvention à l'association du Moto Cross de Crozet

TRAVAUX-FORET-SECURITE

Point n° 5 : Compte-rendu de la commission

Point n° 6 : Attribution de l'accord cadre voirie pour l'entretien des voies communales : Lot 1 voirie et lot 2 signalisation et marquage

SOLIDARITE – CCAS

Point n° 7 : Compte-rendu de la commission

Point n° 8 : Convention de partenariat avec Pays de Gex Agglo/Relais Petite enfance

URBANISME / DEVELOPPEMENT DURABLE

Point n° 9 : Autorisations d'urbanisme et compte-rendu de la commission

COMMISSIONS MUNICIPALES

Point n° 10 : Compte-rendu des travaux des commissions

Rentrée scolaire et manifestations

INTERCOMMUNALITE

Rapports d'activités 2024 : Pays de Gex Agglo – Gestion et valorisation des déchets – SIVALOR

Informations sur les projets d'investissements de la station des Monts-Jura

INFORMATIONS DIVERSES

Elections municipales les 15 et 22 mars 2026

Ouverture de séance à 20h00

Monsieur Patrice LACHAUX est nommé secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du 1^{er} juillet 2025. Pas de remarques.

Madame la maire informe les conseillers municipaux qu'à la suite d'un problème de boîte mails de Madame Perquin, la procuration de madame Pétra Delcour envoyée ce mardi 2 septembre dans l'après-midi n'a pas pu être prise en compte. Madame Delcour sera excusée de ce conseil municipal.

FINANCES

Point n°1 Factures et engagements (annexes)

Monsieur Ferrari fait remarquer que le montant à hauteur de 36 660 € pour l'enlèvement des pneus stockés sur le terrain de motocross paraît élevé. Madame la maire répond que nous n'avons pas trop le choix, c'est une entreprise spécialisée qui doit procéder au traitement et au recyclage de pneus qui ne peuvent être jetés en déchèterie du fait du volume conséquent. L'association ne peut prendre en charge un tel coût, il s'agit d'un montant estimatif.

ADMINISTRATION GENERALE

Point N°2 Convention de mandat pour la perception des recettes au titre de l'exploitation des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE) et fixation des tarifs.

Madame la maire rappelle aux membres du conseil qu'une délibération avait été prise pour acquérir une borne de recharge électrique avec une aide financière de l'Etat et du SIEA. La borne vient d'être installée sur le parking de l'école. Elle pourra recharger deux véhicules en même temps.

La délibération de ce jour concerne une convention à passer pour la perception des recettes pour son exploitation et de fixer le tarif de recharge avant sa mise en route.

Il est précisé que ce n'est pas la commune qui percevra directement les recettes, mais deux sociétés mandataires désignées par le SIEA à la suite d'un appel d'offres.

Les organismes RESONNANCE et LOAD STATIONS seront chargés :

- D'appliquer la tarification mise en place par la commune de CROZET, selon la politique tarifaire définie par cette dernière,
- De facturer aux clients l'accès aux bornes de charges ;
- De collecter auprès des clients, les recettes dues au titre de cet accès ;
- D'encaisser les recettes versées, rembourser les recettes encaissées à tort.

Après échanges avec le SIEA, il est proposé le tarif suivant :

	20 kW < Borne < 40 kW
Prix TTC / kWh	0,37 € TTC / kWh
Frais de stationnement	0,10 € TTC / min après 3h de stationnement uniquement entre 8h et 20h

Monsieur Ferrari demande si le tarif proposé de 0.37 centimes est un tarif standard appliqué dans d'autres stations ? Madame la maire indique qu'il était proposé à 0.35 centimes du kw, ce qui est pratiqué un peu partout. Après une projection des recettes réalisée par le SIEA en appliquant le tarif de 0.35 centimes, nous perdrons 800€ par an.

Monsieur Ferrari demande si la borne fonctionne à ce jour ? Madame la maire répond qu'il faut encore réaliser les branchements et prendre la présente délibération.

Monsieur Nouvelle demande quelles seront les charges pour la commune. Madame la maire indique qu'elles représentent 5.7% et qui concernent le raccordement, la maintenance et l'entretien.

Monsieur Lesegretain demande si on aura un retour sur les utilisations ? Oui, la société enverra tous les 3 mois le bilan des recettes. Il y aura donc un suivi d'utilisation répond madame la maire.

Madame Reboul Salze précise que cette borne présente un intérêt particulier pour les usagers privés, notamment en raison de sa rapidité de charge, bien supérieure à celle généralement disponible à domicile (de l'ordre de 2 à 7 kW en moyenne chez un particulier).

Monsieur Lachaux demande pour quelle durée est fixé le prix ? Madame la maire précise qu'il est fixé pour la durée du marché, soit 4 ans et que le conseil à la possibilité de l'augmenter de 10%.

Monsieur Baguet demande si l'augmentation est effective à la date anniversaire du contrat ? Madame la maire répond qu'elle peut être effective quand on le souhaite.

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité décident de :

- **Confier**, par le biais d'une convention de mandat, la perception des recettes au titre de l'exploitation des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE) au nom et pour le compte de la commune de CROZET après avis favorable du comptable public ;
- **Approuver**, dans son intégralité, la convention de mandat pour la perception des recettes au titre de l'exploitation des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE) joint en annexe ;
- **Autoriser** Madame la maire à signer ladite convention et tout acte nécessaire à son exécution ;
- **Approuver** les tarifs ci-dessus sur le territoire communal pour l'utilisation des bornes IRVE et les frais de stationnement ;
- **Déléguer** à Madame la maire le pouvoir d'ajuster annuellement les tarifs fixés ci-dessus, dans la limite d'une variation maximale de +10 % par rapport aux tarifs approuvés ;
La maire devra justifier et informer le conseil municipal de toute modification opérée
- **Autoriser** Madame la maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération.

Point N°3 Acquisition de la parcelle C 1450

Madame la maire rappelle aux membres du conseil qu'en date du 2 juillet 2024, le conseil municipal a approuvé l'acquisition de la parcelle C 1450 au chemin des Borgeats afin d'envisager dans le futur un aménagement piéton. Un accord mutuel avec le propriétaire a été convenu pour une acquisition à 5€ le m² pour 57m². Après vérification du géomètre, la surface de la bande est de 69m², et non 57 m² comme délibéré précédemment.

Madame la maire précise que le service des Domaines doit être consulté pour les ventes de parcelles communales.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité décident d'annuler et remplacer la délibération n°02-06-2024

DE FIXER le tarif de 5€ le m² pour cette acquisition ;

D'ACCEPTER l'acquisition de la parcelle section C 1450 d'une surface de 69m² de Monsieur REVERDI André ;

D'ACCEPTER de mandater un cabinet certifié pour établir l'acte administratif ;

D'AUTORISER Mme la maire à signer tout document relatif à cet acte de vente.

Madame la maire propose aux conseillers de passer au point n°5 et d'attendre l'arrivée de monsieur Lequin pour aborder le point n°4 Pas d'objections.

TRAVAUX – FORET – SECURITE

Point N°5 Compte-rendu de la commission

Madame Mosteiro présente le compte rendu de la dernière commission :

Circulation des motos en montagne : pour donner suite à une rencontre avec un administré déplorant le passage régulier de motos sur les chemins et voies interdites, une visite de terrain a été organisée. Il est envisagé d'installer des panneaux d'interdiction de circulation à motos. Un arrêté municipal sera à prendre. Une quinzaine d'emplacements sont envisagés.

Zone non-fumeur devant l'école : le conseil municipal des jeunes est venu présenter le projet de panneaux au dernier conseil municipal. Ils sont installés devant l'école depuis la rentrée scolaire. Un marquage au sol est envisagé.

20h26 : arrivée de Monsieur Lequin

Ecole maternelle : un architecte a proposé 2 plans. Une réunion est prévue prochainement avec l'architecte pour nous exposer les projets.

Sécurisation du bas de la route de la Télécabine : deux chicanes en bois ont été installées. Pour le moment c'est une installation en phase de test.

Les riverains de cette route et des rues annexes ont reçu une information de la mairie dans leur boîte aux lettres.

Un administré a fait part de son mécontentement en tenant des propos injurieux et en soutenant les automobilistes roulant à vive allure.

Rénovation de la voirie : en 2026, les priorités données sont : chemin de Pralay, un tronçon de la route du Col et la rue du Jura.

Point N°6 Attribution de l'accord cadre voirie pour l'entretien des voies communales : Lot 1 voirie et lot 2 signalisation et marquage

Faisant suite au point précédent Madame la maire rappelle qu'une procédure de consultation des entreprises a été lancée concernant l'accord-cadre de travaux d'entretien, de réseaux et d'aménagements divers sur voirie.

La consultation était divisée en 2 lots :

Lot 1 Voirie

Lot 2 Signalisation et Marquages.

L'analyse des offres a été effectuée conformément aux critères affichés dans le règlement de la consultation et rappelés ci-après : prix : 60%, technique : 40%.

Pour le lot 1 : une offre a été reçue.

Pour le lot 2 : deux offres ont été reçues.

Vu le rapport d'analyse des offres des lots 1 et 2,

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité décident :

D'ATTRIBUER l'accord-cadre :

- Du lot 1 à la société EIFFAGE ROUTE CENTRE EST (Montant simulation pour la comparaison des offres de 182 387,05 € HT)
- Du lot 2 à la société GROUPE HELIOS (Montant simulation pour la comparaison des offres de 46 029,40 € HT).

D'AUTORISER Madame la maire à signer l'accord-cadre de chaque lot et tous les actes contractuels y afférents nécessaires à leur exécution.

DIRE que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget 2025 et suivants.

VIE ASSOCIATIVE

Point N°4 Attribution d'une subvention à l'association du Moto Cross de Crozet

Monsieur Lequin expose aux membres du conseil que l'association du Moto Cross de Crozet a déposé un dossier de demande de subvention et sollicite un montant de 2500 €. Il précise que cette demande vise à rembourser les frais engagés par les membres de l'association pour la remise en état du terrain afin d'obtenir l'agrément de la Préfecture pour la pratique de ce sport. Cette subvention reste exceptionnelle.

Madame la maire ajoute que jusqu'à présent, l'association n'avait jamais sollicité de subvention. Monsieur Baguet demande s'ils vont faire des compétitions ? Madame la maire lui répond que c'est un peu tôt pour le dire, des journées événementielles seront peut-être organisées.

Il est ajouté que l'association est très investie dans l'organisation de la Foulée.

Monsieur Pourrier demande s'il y a des limitations d'horaires ? Oui c'est précisé dans la convention d'utilisation et dans l'arrêté préfectoral, répond Madame la maire.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité décident :

D'APPROUVER le versement d'une subvention d'un montant de 2500 € à l'association du Moto Cross de Crozet

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget 2025 de la commune.

SOLIDARITE – CCAS

Point N°7 Compte-rendu de la commission

Madame Cottin fait part aux membres du conseil qu'une demande d'aide financière pour les repas de la restauration scolaire a été accordée.

Le CCAS est en cours de préparation du repas de fin d'année des Aînés.

Point N°8 Convention de partenariat avec Pays de Gex Agglo/Relais Petite enfance

Madame Cottin fait part aux membres du conseil que Pays de Gex Agglo souhaite favoriser l'accueil des jeunes enfants et développer l'accueil des assistants maternels et des gardes à domicile exerçant sur les communes relevant du secteur du Relais Petite Enfance de Saint-Genis-Pouilly, pour ce qui concerne Crozet.

L'objectif de ces actions est d'accompagner les assistants maternels ou les gardes à domicile dans leur projet éducatif et de développer des actions en leur faveur.

Il y a une forte demande des parents mais le nombre d'assistants maternels est en baisse. On souhaite que ce type d'actions suscite des vocations.

A ces fins, Madame la maire propose aux membres du conseil de mettre à disposition une salle de classe (nouvelle salle inoccupée à ce jour) afin que celles-ci puissent s'y retrouver une fois par mois en période scolaire.

Madame Mosteiro demande pourquoi une seule fois par mois ? Il est répondu qu'elles se déplacent également dans d'autres communes et vont également à la bibliothèque régulièrement avec laquelle elles ont également un partenariat.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité décident :

D'APPROUVER les modalités de la convention avec Pays de Gex Agglo/Relais Petite enfance

D'AUTORISER Mme le Maire à signer la convention et tout document y afférent.

URBANISME / DEVELOPPEMENT DURABLE

Point N°9 Autorisations d'urbanisme et compte-rendu de la commission

Madame Reboul Salze présente les autorisations d'urbanisme :

Numéro de dossier	Date dépôt	Adresse terrain	Nature des travaux	Date décision	Décision
CU00113525 B0036	20/05/25	Le Fierney	Le projet est situé à l'arrivée de la Télécabine de Crozet. Il consiste en la construction d'un bâtiment d'un seul niveau de 440 M² de surface de plancher environ. Son architecture sera conçue de manière à bien s'intégrer dans l'environnement existant. Le bâtiment aura une volumétrie simple surmontée d'un toit deux pans. Sa hauteur à l'égout sera de 3,86 M. et sa hauteur totale de 6,30 M. Le bâtiment sera raccordé aux réseaux du restaurant. Les réseaux avaient été surdimensionnés à la construction du restaurant en anticipation d'un futur potentiel projet de construction.	11/07/25	Accord avec prescriptions

Commune de CROZET – République Française – Département de l'Ain

DP00113524 B0027M01	16/04/25	65 route de la Télécabine	Végétalisation d'une la clôture	21/08/25	Refus tacite
DP00113525 B0026	02/05/25	164, 166, 168 rue du Jura	Installations photovoltaïques en toiture en surimposition. Poses harmonieuses.	19/08/25	Refus tacite
DP00113525 B0029	22/05/25	41 route de Flies	Installation de 9 panneaux photovoltaïques pour de l'autoconsommation.	08/07/25	Refus
DP00113525 B0030	26/05/25	320 chemin des Longets	Rénovation de la toiture d'une construction existante. Ajout de 5 fenêtres de toit (Velux) finition gris anthracite. Changement des tuiles.	25/07/25	Accord tacite
DP00113525 B0031	30/05/25	412 chemin des Longets	Installation d'une piscine hors sol semi enterrée en bois d'une surface de 12,6 M² de construction française.	15/07/2025	Accord avec prescriptions
DP00113525 B0032	06/06/25	123 impasse de la Fruitière	Transformation du garage en bureau.	08/07/2025	Accord avec prescriptions
DP00113525 B0033	13/06/25	114 route de Sergy	Pose de panneaux solaires	13/07/2025	Accord tacite
DP00113525 B0034	16/06/25	341 route du Col	Remplacement de 4 fenêtres au niveau du sous-sol.	16/07/2025	Accord tacite
DP00113525 B0035	23/06/25	248 route d'Avouzon	Installation d'un abri de jardin bois semi ouvert de 9 M² hors tout.	31/07/2025	Accord avec prescriptions
DP00113525 B0036	25/06/25	97 impasse des Asters	Pose de bardage au dessus de la porte de garage, couleur brune, en fibro ciment.	25/07/2025	Accord tacite
DP00113525 B0037	26/06/25	112 rue du Jura	Pose d'un climatiseur. Bloc accroché en façade.	26/07/2025	Accord tacite
DP00113525 B0038	04/07/25	335 rue du Jura	Réfection/Reconstruction d'un mur ancien en pierres, dégradé et en partie démolé.	04/08/2025	Accord tacite
DP00113525 B0040	18/07/25	Chemin de l'Etraz	Clôture des périmètres de protection immédiats afin d'être en conformité avec les recommandations de l'ARS.	07/08/2025	Accord
DP00113525 B0042	24/07/25	41 route de Flies	Installation de 9 panneaux photovoltaïques	24/08/2025	Accord tacite
DP00113525 B0043	31/07/25	158 chemin des Longets	• Pose isolation thermique extérieure avec enduit de façade. • Pose isolation thermique extérieure avec bardage bois. • Modification d'ouvertures. • Remplacement des menuiseries extérieures. • Pose d'une pompe à chaleur, module extérieur posé sur socle sur la façade Nord-Est. • Réalisation d'un carport ouvert au sud de la parcelle.	08/08/2025	Refus
PC00113520 B0014M02	14/04/25	81 impasse des Bleuets	Suppression du sous-sol, création vide sanitaire. 14 panneaux solaires seront posés sur la toiture végétalisée, La terrasse a été agrandie à 75,72 M² et une coursive de 26,62 M² à été créée côté sud de la maison. La piscine à été agrandie à 23,9 M². Les ouvertures sur les façades sud-est, sud-ouest et nord ouest ont été modifiées.	28/06/2025	Accord avec prescriptions
PC00113522 B0014M02	28/05/25	22 chemin de la Bargogne	Suppression d'un garage initialement prévu en conservant le nombre de place de stationnement. Surélévation du bâtiment pour apporter plus d'espace de stockage dans les combles pour les logements et création d'ouvertures pour les combles. Suppression d'une ouverture en façade nord-ouest.	16/07/2025	Accord avec prescriptions

PC00113522 B0020M01	21/03/25	Chemin des Nants - Le Grand Verger	Modification des clôtures. Modification de la hauteur de la maison. Création d'un abri d'une hauteur inférieure à 1,80 M. pour les éléments techniques de la piscine. Création d'un local de stationnement deux roues.	02/07/2025	Accord avec prescriptions
PC00113523 B0009M02	15/04/25	Route d'Avouzon - Le Marais Sud	Création d'un mur de remblais surmonté d'un grillage en limite de la servitude. Création d'une piscine enterrée à l'est du projet. Modification des hauteurs d'égout et de faitage.	04/07/2025	Accord avec prescriptions
PC00113523 B0025T02	19/05/25	Route d'Harée	Transfert du PC initial et du PC Modificatif. Projet de golf indoor : 4 simulateurs de golf et d'un espace de stockage.	27/06/2025	Accord
PC00113525 B0004	18/04/25	Avouzon	Extension de l'abri de jardin existant.	06/08/2025	Refus tacite
PC00113525 B0005	22/04/25	50 impasse des primevères - Griotier	Création d'une annexe de 32 M² sur un seul niveau et de plein pied pour servir de garage.	09/07/2025	Accord avec prescriptions
PC00113525 B0006	30/04/25	539 route d'Avouzon	Construction d'une petite villa sur 3 niveaux.	28/07/2025	Refus
PC00113525 B0007	13/05/25	7 impasse des Valérianes - Le Perchet	Construction d'un garage de 25 M² d'emprise au sol.	03/07/2025	Accord avec prescriptions
PC00113525 B0009	03/06/25	Impasse des Comeillettes	Construction d'une villa d'habitation individuelle.	22/08/2025	Refus
PC00113525 B0010	23/05/25	110 impasse des Gentianes	Construction d'un abri de voiture non clos.	27/06/2025	ABANDON

Madame Reboul Salze fait un point sur les divers projets photovoltaïques de la commune :

- Sujet de l'ancienne décharge : attendre que les tarifs d'achat soient publiés afin que la SEM Léa, toujours intéressée puisse se positionner.
- Centre technique municipal : il s'agit d'un chantier très compliqué pour lequel des garanties sur le bois de la charpente sont exigées. Il faut donc compléter le dossier.
- Ombrières au parking de la télécabine. Les travaux ont débuté en septembre pour se terminer fin novembre.
- Ecole. Plusieurs devis ont été demandés pour une installation de panneaux PV sur le toit de l'école. Autoconsommation individuelle avec investissement de la commune. Deux devis : 36kwc 50000€ ; 57kwc 54000€
- Autoconsommation collective : la SEM Léa a réussi à mettre en place une autoconsommation collective sur un village de l'Ain et cela fonctionne. C'est très prometteur. On pourrait mettre en œuvre le même type de fonctionnement à Crozet en incluant la commune en tant que producteur et consommateur, le SMMJ en tant que consommateur par exemple, dans un premier temps.

Une réunion publique d'information sur l'ensemble de ces projets aura lieu le 6 novembre à 20h00 à la salle des fêtes.

COMMISSIONS MUNICIPALES

Point N°10 Compte-rendu des travaux des commissions

Enfance jeunesse : Madame Mosteiro informe l'assemblée que 240 enfants ont intégré l'école cette rentrée. L'équipe pédagogique est stable. Deux nouveaux Atsems ont intégré l'équipe. Le nouveau règlement de la restauration scolaire est effectif. Deux nouvelles enseignantes sont logées à Crozet. A ce jour, il y a encore beaucoup d'instituteurs et institutrices en attente de logement dans le Pays de Gex.

Monsieur Nouvelle demande si les nouveaux bâtiments route du Col vont amener beaucoup de nouveaux élèves. Madame la maire répond pas nécessairement.



Centre de loisirs : Madame Cottin fait part que les Scoubidous ont organisé cet été de belles activités en lien avec la solidarité ; visite d'Ephad, peintures avec des membres d'ECLAT, visite de la SPA, rencontre avec les gendarmes, pompiers... Un article est prévu dans le prochain Crozet Contact.

INTERCOMMUNALITE

Rapport d'activité de Pays de Gex Agglo : Madame la maire rappelle que les conseillers ont reçu les derniers rapports d'activités qui retracent l'activité de l'agglomération en 2024. Les communes adhérentes ont l'obligation de porter à la connaissance de leur conseil municipal ce document chaque année.

Quelques actions remarquables pour cette année et relevées par son président :

Un nouveau site, mesdéchets.fr a vu le jour permettant d'avoir un espace dédié à l'ensemble des démarches pour les administrés. La collecte des bio déchets est expérimentée depuis septembre 2024 dans les secteurs fortement urbanisés et rencontre un beau succès. Elle sera développée en 2025.

A ce sujet Madame la maire souhaite donner quelques explications sur l'évolution des tarifs de la redevance incitative. Deux augmentations ont été votées afin de pouvoir conserver un budget équilibré faisant face aux multiples augmentations des coûts de collecte et de traitement. Cette augmentation est limitée à 8% en juillet 2025 uniquement sur la part d'abonnement et 8 % sur la part des dépôts en janvier 2026.

Plan Avenir Montagne : il a été travaillé durant cette année 2024 et a été approuvé en mai dernier. Comme relayé dans la presse, le département de l'Ain a donné son accord à l'agglo pour un investissement de 30,9 M€. Trois étapes sont prévues : diversification et aménagement pour les débutants dès cet hiver à Lélex, remplacement de la télécabine de la Catheline en 2026 et création d'un rando toboggan pour 8,45 €, puis nouvelle télécabine à Crozet, espace indoor au Panoramic et modernisation du site de Crozet pour 20,5 M€.

Cela représente 240 000 visiteurs par an. Le Pays de Gex compte pour 40% des nuitées du département.

Contrat Environnemental « Pays de gex Léman » a concrétisé en juillet 2025 le Contrat Eau et Climat dont le programme Papi pour la prévention des inondations.

Mobilité : 2024 est aussi l'année de grosses avancées en termes de mobilité sur le projet du tram entre Genève et Ferney, et pour ce qui concerne Crozet, la ligne 67 rencontre toujours autant de succès.

Economie : le bâtiment de Pays de Gex Entreprises a été inauguré, projet phare de cette année.

INFORMATIONS DIVERSES

- Elections municipales les 15 et 22 mars 2026
- Le vide grenier aura lieu le dimanche 29 septembre.
- La Foulée se déroulera le dimanche 5 octobre

Monsieur Nouvelle souhaite inscrire au prochain conseil municipal la possibilité d'une attribution d'une subvention symbolique en soutien à Gaza. Madame la maire propose que chacun réfléchisse à cette proposition et demande à monsieur Nouvelle de nous faire part des exemples de communes ayant soutenu cette cause.

Fin de conseil : 21h40

Madame Martine Jouannet

Secrétaire de séance

